

Charte du parent accompagnateur

Vous nous avez proposé votre aide pour accompagner une sortie scolaire et nous vous en remercions !

Voici quelques consignes à respecter :

Lors des sorties, comme à l'école, l'enseignant est le seul maître de sa classe. Le parent accompagnateur est là pour le second. **Il s'occupe du groupe et non pas uniquement de son enfant.**



Sécurité

L'enseignant est responsable de la sécurité et du bon déroulement pédagogique. Le parent doit compter régulièrement les enfants qui lui sont confiés. En cas de problème (discipline, conflit, blessure) en référer tout de suite à l'enseignant. Ne prendre aucune initiative personnelle (changement d'itinéraires, d'activités, distribution de sucreries ...)

Déplacements

Dans le car, vous assurer que les enfants sont bien attachés, qu'il n'y ait pas de chahut, que le car reste propre, que les enfants ne mangent pas et qu'il n'y ait aucun objet oublié.

Dans la rue, vous assurer que le rang reste serré. Les parents se répartissent le long du rang. Un adulte doit toujours protéger le passage piéton emprunté par les enfants.

Sur le lieu de sortie, vous accompagnez un groupe et non votre enfant uniquement. Le parent accompagnateur se charge d'emmener les enfants aux toilettes après avoir prévenu l'enseignant. Les enfants ne s'y rendent pas seuls.



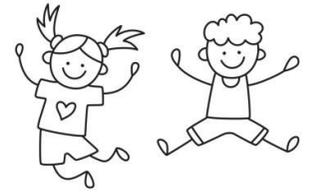
Si un groupe vous a été confié

Identifier le groupe d'enfants dont vous êtes responsables et vous assurer que les enfants vous ont également bien identifié. Rester en permanence avec le groupe qui vous a été confié.



Piscine

Les parents s'occupent de l'habillage et du déshabillage des enfants, du passage aux toilettes. Ils veillent à ce que les enfants repartent bien séchés et couverts avec le sac de piscine complet.



Repas

S'assurer du bon déroulement du repas pour tous les enfants.



Bonnes pratiques :

Exiger le respect des consignes, le calme et une bonne tenue. Aider les enfants à rester attentifs, à s'investir, à comprendre.

Avoir soi-même un langage et une tenue correcte.

Garder confidentielles toutes les informations portées à ma connaissance.

Ne pas fumer en présence des enfants.

Limiter l'usage du téléphone aux cas d'urgence.

Par respect du droit à l'image, **ne pas prendre de photos des enfants.**

Prévenir dès que possible en cas d'**empêchement.**